

Je suis interne en stage en centre hospitalier Comment déclarer mon stage ?

Prérequis

Pour pouvoir déclarer mon terrain de stage sur SIDES, je dois ...

- ✓ Être inscrit administrativement dans mon université
- ✓ Être inscrit dans une session de DES sur SIDES
- ✓ Avoir accès à un internet de disposer de ses codes d'accès SIDES



Tu disposes de ces prérequis alors ne perds plus de temps, **connecte-toi sur SIDES** : <http://www.side-sante.fr> et tu vas **déclarer ton terrain de stage en 2 minutes**

LES ETAPES DE LA DECLARATION DU STAGE :

Tutoriel complet : <http://archimede.datacenter.dsi.upmc.fr/unf3s/tutoriels/pnd/declaration-stage/>

J'accède au **portail SIDES** : <http://www.side-sante.fr>

J'accède à ma **session de formation / [Socle] – DES spécialité X**

Je clique sur « **Formation pratique** »

Puis sur « **déclarer un nouveau stage** »

Je choisis « **stage en spécialité (DES spécialité X) ou hors spécialité** »

Je sélectionne mon « **établissement d'accueil** » dans la liste proposée*

Je sélectionne mon « **service d'accueil** » dans la liste proposée*

J'indique mon/mes « **encadrants professionnels** » (choix dans la liste ou « ajouter votre EP »)

J'indique l'**intitulé du stage, les dates de début/fin de stage** et je confirme cette déclaration



**Si tu ne trouves pas ton établissement et/ou service dans la liste, rapproche toi de ta scolarité*

Je dois impérativement déclarer mon MSU comme EP MSU comme EP



Ton stage est désormais déclaré ! Tu as accès au **référentiel de compétences** associé. Grâce à cette déclaration ton chef de service pour procéder à la validation du stage et tu pourras procéder à l'**évaluation pédagogique du terrain** de stage en fin de période.